LA FLANDRE ASSURANCES
AUDIT & COURTAGE

Assurances pour brasseries, microbrasseries et les brasseurs

Le marché de la bière est depuis plusieurs années en croissance, et notamment en France et dans notre région des Hauts-de-France où, depuis dix ans, les ouvertures de **brasseries** et **microbrasseries** sont en constante progression. Entre 2000 et 2020, le nombre d'établissements dédiés à la fabrication de la bière est passé de 145 à plus de 1700, parmi lesquelles on compte +95% de **micro-brasseries**. La demande de bière reste forte, aussi bien sur les bières légères que les bières de dégustation.
Ces entreprises ont la nécessité de s'assurer pour se prémunir des risques liés à l'activité brassicole.

Par notre implantation en plein cœur de cette région du Nord, territoire de nombreux brasseurs et brasseries réputés, nous avons pu faire profiter nos clients de nos compétences en la matière, les accompagner et les suivre dans leur développement aussi bien en France qu'à l'export et répondre à leurs problématiques d'assurance. Fort de cette expérience, nous avons conçu en lien étroit avec nos partenaires assureurs des programmes d'assurances spécifiquement conçus pour les brasseries et micro-brasseries selon leurs tailles et leurs enjeux.

Vous trouverez ci-après les principaux risques à couvrir pour votre brasserie, vos brasseurs, collaborateurs et clients. Pour une étude personnalisée et une analyse complète, contactez nous et prenons rendez-vous dans vos locaux.

Les risques liés à l'activité de brasseur et microbrasseur.

Un brasseur n'a pas d'obligation légale en matière d'assurance. Cependant, il a un devoir de sécurité vis-à-vis de ses employés et de ses clients et surtout de réparer un dommage qui leur a été causé. Il est également recommandé de couvrir la pérennité de son entreprise en assurant son matériel de production et ses talents. Selon l'ampleur du sinistre, la réparation peut engendrer des dépenses importantes chiffrées à plusieurs centaines ou milliers d'euros, une somme que ne peut pas supporter l'entreprise.

Protection de votre Patrimoine - Bâtiments, cuves, salle de brassage, chaine d'embouteillage, stock en fermentation, produits finis. **L'assurance Multirisque** vous permet de couvrir votre patrimoine en cas de survenance d'un sinistre, avec des extensions en cas de **bris de machine / casse** accidentelle de votre matériel impactant votre activité, en **pertes d'exploitation** pour vous permettre de reconstituer votre outil de production, etc... Nos contrats prévoient l'intégration de la clause sur les **droits d'accise** afin de couvrir les taxes en cas de sinistres impactant les produits finis.

Protection de vos Responsabilités, de vos Salariés, de vos Clients - Les conséquences pécuniaires liées à la survenance d'un sinistre dont la responsabilité vous incomberait peuvent être dramatique pour la société et sa pérennité (dommages corporels, matériel, ou pertes financières). L'accident du travail, l'Intoxication Alimentaire, l'atteinte accidentelle à l'environnement sont des risques à couvrir par un contrat de **Responsabilité Civile**. Au delà d'aviser le consommateur, de prendre en charge les éventuelles conséquences financières pour un tiers engendrées par votre produit, vous aurez à votre charge le retrait du marché de vos produits qui seraient contaminés ou impropres à la consommation, assurez vous donc que vous disposez des garanties adéquates dans votre contrat de Responsabilité Civile.

Protection de votre Réputation / votre Marque - Celle-ci repose sur la qualité de vos produits. Il est indispensable que vous portiez une attention toute particulière au contrôle qualité de vos produits, et que vous sachiez identifier avec précision vos lots pour limiter votre risque. Malgré cela, l'accident n'est pas inévitable. Un lot contaminé, la présence de morceaux de verres ou d'un corps étranger dans vos produits peut avoir un impact significatif sur vos ventes si les médias diffusent l'information. Votre assureur peut vous accompagner à travers la prise en charge de frais de gestion de crise, mais également en cas de pertes d'exploitation suite à une **Contamination produits.**

Protection de votre Brasseur - La qualité de votre/vos produits peut dépendre d'un secret de fabrication bien gardé, d'un individu et de son savoir faire ou ses compétences. L'assurance **Homme Clé** vous permet de pérenniser votre activité en cas de disparition de cet homme clé, par le versement d'un capital à l'entreprise vous permettant par exemple l'embauche de compétences équivalentes.

Exemples de budgets

Brasserie	Surface	CA annuel	Contenu	Marge Brute	Prime TTC
Brasserie LP	800 m²	630 000 €	1 000 000 €	oui – 24 mois	2 200 €
Brasserie SN	70 m²	200 000 €	70 000€	oui – 12 mois	1 076 €
Brasserie BL	240 m²	85 000 €	75 000 €	oui – 12 mois	737 €
Brasserie OK	45 m²	60 000 €	60 000 €	oui – 12 mois	424 €

Dans le cadre de leur activité, les brasseurs peuvent être soumis à bien d'autres sinistres qu'il faut prévenir par le bais à des garanties supplémentaires.

Afin de couvrir tous les autres risques liés à l'activité d'une brasserie, celle-ci peut souscrire à plusieurs types d'assurances :

- **Assurance de vos véhicules professionnels :** assurez votre flotte de véhicules (commerciaux, livraison, direction, mais également engins de manutention soumis à obligation d'assurance également)
- **Garantie marchandises transportées / Transport :** couvrez vos marchandises lors de leurs phases de transport avec vos propres véhicules ou confiées à un transporteur
- **Responsabilité du dirigeant**
- **Protection juridique professionnelle :** celle-ci permet de prévenir des frais qu'une action en justice de la part d'un client, un fournisseur ou un employé peut engendrer (frais de défense).
- **Assurances sociales :** couvrir ses salariés et le dirigeant en Santé / Prévoyance / Retraite

LA FLANDRE ASSURANCES
AUDIT & COURTAGE

Questionnaire assurance

Un contrat unique couvrant bâtiments, contenu, responsabilité civile, protection juridique

Votre activité

Nom et adresse structure juridique :

Marque commerciale :

SIREN : CA prévisionnel : Effectif :

Code NAF - Activité précise : Production totale HL :

Vos bâtiments

Superficie totale : dont bureaux : dont ateliers :

Qualité juridique : propriétaire / locataire – Si locataire, sélectionner la situation selon votre bail locatif :

1/ le propriétaire s'occupe de tout et me facture l'assurance 2/ j'assure mes risques et le propriétaire assure le bâtiment 3/ j'assure mes risques + le bâtiment pour le compte du propriétaire 4/ je ne sais pas = je joins mon bail

Nature de construction des murs : Toiture :

Extincteurs incendie : oui / non Vérifiés annuellement : oui / non

Installations électriques vérifiées annuellement : oui / non

Votre contrat d'assurance

Echéance principale : Date d'effet : Assureur actuel :

Capitaux assurés en contenu et matériels : Stock marchandises :

Vol : Bris de machines : Bris de glaces :

Marge brute annuelle :

Antécédents sinistres sur 3 ans (date / nature / coût assureur) :

Vos coordonnées (nom, mail, tél) :

Votre contact : Gauthier Desrousseaux - Tél +33 3 61 62 77 89 - @ gdesrousseaux@flandre-assurances.fr
www.flandre-assurances.fr https://flandre-assurances.fr/assurances-pour-brasseries-microbrasseries-et-les-brasseurs
La Flandre Assurances, 53 avenue de Flandre 59700 Marcq en Baroeul – Orias n°070000456